



**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE DES CANDIDATS et LES LIEUX DES EPREUVES ECRITES
DU CONCOURS EXTERNE, DU CONCOURS INTERNE ET DU TROISIEME CONCOURS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL
DANS LES SPECIALITES « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Aménagement urbain et
développement durable »
SESSION 2026**

AR-CO-2026-C08

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n°AR-CO-2025-16 du 11 septembre 2025 portant ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de technicien territorial dans les spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Aménagement urbain et développement durable », session 2026,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Listes des candidats

La liste des candidats admis à participer aux concours de technicien territorial dans les spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Aménagement urbain et développement durable », session 2026, est arrêtée conformément aux listes ci-jointes.

- Pour la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures », ces listes comprennent :

84 candidats pour la voie externe,
208 candidats pour la voie interne,
36 candidats pour la 3^{ème} voie.

- Pour la spécialité « Aménagement urbain et développement durable », ces listes comprennent :

27 candidats pour la voie externe,
38 candidats pour la voie interne,
3 candidats pour la 3^{ème} voie.

Les candidats ayant annulé leur inscription avant le 25 mars 2026, date de répartition des candidats dans les salles en vue de leur convocation, ont été retirés de ladite liste.

Les candidats au dossier d'inscription incomplet, n'ayant pas complété leur dossier au plus tard à la date de la première épreuve ne seront pas autorisés à concourir.

ARTICLE 2 : Date et lieux des épreuves

Les épreuves écrites se dérouleront le jeudi 9 avril 2026 aux adresses suivantes :

Les candidats du concours externe, du concours interne et 3^{ème} voie, dans les spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Aménagement urbain et développement durable », sont convoqués :

- Salle Intersports / salle polyvalente
2 Chemin de Rivals
11610 PENNAUTIER

Les candidats en situation de handicap (toutes voies de concours confondues), bénéficiant d'aménagements d'épreuves sont convoqués, selon l'aménagement :

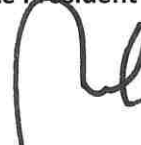
- Au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude
85 Avenue Claude Bernard
11890 CARCASSONNE

ARTICLE 3 : Publicité

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Carcassonne, le 2 avril 2026

Le Président



Serge BRUNEL



Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.